

**PLAFONDS DE RESSOURCES APPLICABLES
POUR L'ATTRIBUTION DES BOURSES DE COLLEGE EN 2008-2009**
(à comparer avec le revenu fiscal de référence de l'année 2006)

I – POUR UN MONTANT DE BOURSE DE COLLEGE DE 77,37 €
Plafond de référence annuel : 9 899 €+ 30 % par enfant à charge

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a)	PLAFOND ANNUEL (en euros) (b)
1 enfant	12 869
2 enfants	15 839
3 enfants	18 809
4 enfants	21 779
5 enfants	24 749
par enfant supplémentaire	2 970

II – POUR UN MONTANT DE BOURSE DE COLLEGE DE 214,35 €
Plafond de référence annuel : 5351 €+ 30 % par enfant à charge

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a)	PLAFOND ANNUEL (en euros) (b)
1 enfant	6 956
2 enfants	8 561
3 enfants	10 166
4 enfants	11 771
5 enfants	13 376
par enfant supplémentaire	1605

III – POUR UN MONTANT DE BOURSE DE COLLEGE DE 334,77 €
Plafond de référence annuel : 1888 €+ 30 % par enfant à charge

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a)	PLAFOND ANNUEL (en euros) (b)
1 enfant	2 454
2 enfants	3 020
3 enfants	3 586
4 enfants	4 152
5 enfants	4 718
par enfant supplémentaire	566

- (a) : total du nombre d'enfants mineurs ou infirmes et majeurs célibataires figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu 2006
- (b) : revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu 2006